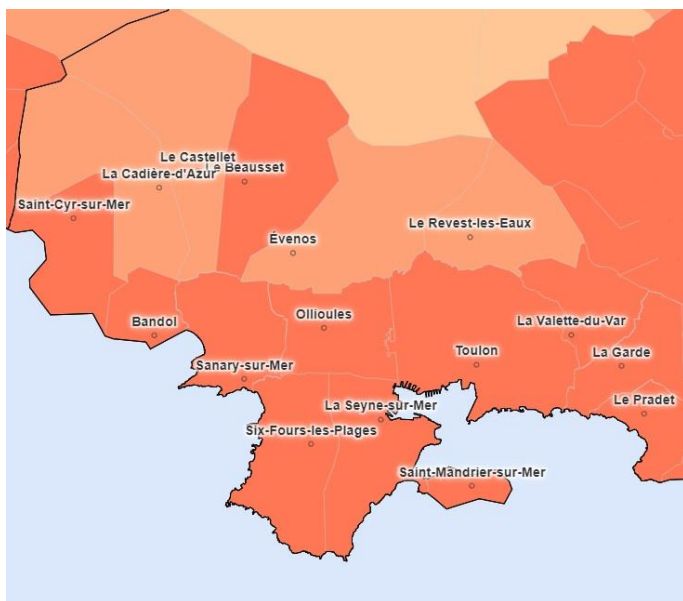


Un territoire de 18 communes

Le Pradet, La Valette-du-Var, La Garde, Le Revest-les-Eaux, Toulon, La Seyne-sur-Mer, Bandol, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, St Cyr sur mer, La Cadière d'Azur, La Castellet, Evenos, Le Beausset, Riboux, Signes.



Une équipe pluridisciplinaire à disposition des professionnels pour les accompagner dans la gestion de situations complexes



ptavarouest@fondationcos.org

04 94 35 32 01



maialov@ccas-toulon.fr

04 94 24 65 62

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.

Le pilote : Arnaud CLAQUIN
06 19 23 15 60

L'équipe de gestionnaires de cas :
Faustine ARAGON
07 79 82 58 67

Dominique LE MENER
07 50 15 20 37

Karen DE GIOVANNI
07 77 85 41 46

L'accompagnement du gestionnaire de cas n'entraîne aucun coût financier pour la personne âgée.

Les Objectifs de la MAIA

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

- *Simplifier le parcours des personnes âgées et de leurs aidants en leur offrant une réponse harmonisée, complète et adaptée.*
- *Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe en offrant un accompagnement personnalisé par un « gestionnaire de cas »*



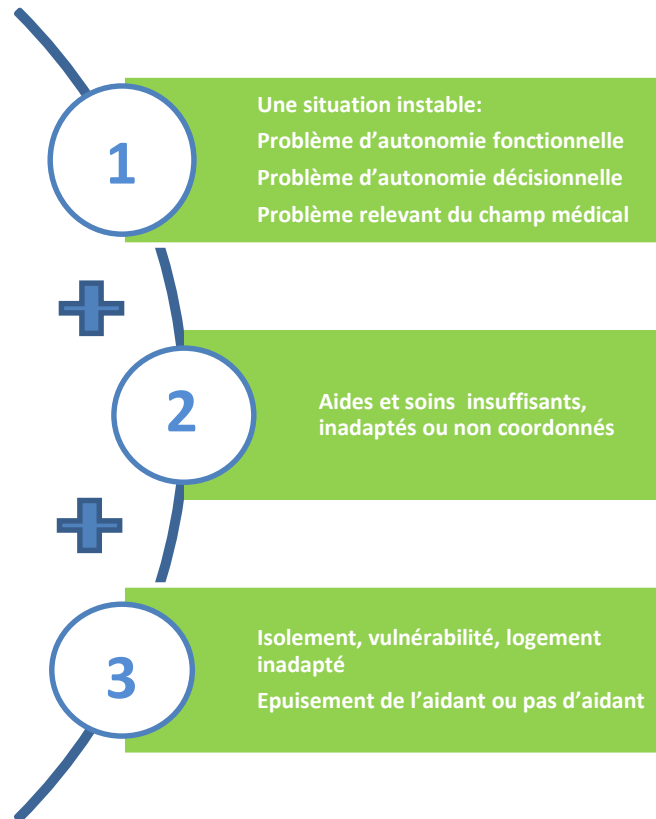
Gestion de cas, accompagnement des personnes âgées en situation complexe :

- **Evaluations multidimensionnelles** de la situation lors de visites à domicile. Elaboration d'un Plan de Services individualisé (PSI),
- **Coordination** avec les médecins traitants, les professionnels médico-sociaux et sociaux (services d'aides et de soins, Infirmiers...) contribuant au maintien à domicile,
- **Accompagnement et suivi intensif personnalisé** de la personne pour le maintien au domicile,
- **Soutien** des proches et des aidants.

Les Critères d'orientation

Personnes âgées (à partir de 60 ans*) en **perte d'autonomie**, dont le projet de maintien à domicile est fragilisé.

En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la personne qui souhaite rester au domicile, relève d'une orientation en gestion de cas si tous les critères suivants sont présents :



* Peut bénéficier d'un accompagnement en gestion de cas, toutes personnes de moins de 60 ans présentant une maladie d'Alzheimer ou maladie neurodégénérative diagnostiquée.

Comment faire appel au service de gestion de cas de la MAIA ?

Vous êtes un professionnel de proximité (santé, médico-social, social) et vous avez repéré chez la personne âgée les critères d'orientation.

Votre interlocuteur est la Plateforme Territoriale d'Appui Var Ouest -PTA ou directement le service MAIA LOV.

